

SITE en VAL DE NOYE

Extrait du registre des délibérations

Séance du comité syndical du 14 juin 2024

n° 2024-06-14-03

Date de la convocation

03/06/2024

Convoqués : 22 (12
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 9

Représentés : 0

Absents : 12

OBJET :**RESSOURCES****HUMAINES**Suppression de poste
au tableau des emplois

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président.

Étaient présents : Vincent DAINE, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Fabien LESIEUR, Gaëlle PROISY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Pierre DURAND, Catherine WANTIEZ.

Étaient absents non excusés : Annie COCHET, Laurine COTEL, Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Richard BENOIT, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance.

Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 mai et du 4 juin 2024.

Le Président propose la suppression à compter du 14 juin 2024 de :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Motif de la suppression de poste : Départ en retraite et démission.

Et de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2024 :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24/35ème
- 2 postes d'adjoints technique principal de 2ème classe à temps complet

Motif de la suppression de poste : ancien grade suite à l'avancement de grade des agents promouvables

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14/06/2024.

Suite et fin de la délibération n°2024-06-14-03

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois comme ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS											
EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIFS								TOTAL		
	ACTUEL					Proposées		TOTAL			
	Cat.	Budg.	Pourvu par un titulaire ou stagiaire	Dont TNC	Pourvu par un non titulaire	Dont TNC	Postes Proposés				
ANIMATION											
Animateur	B	1	1						1		
Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	3	3	1 TNC 18H 1 TNC 24h					3		
Adjoint d'animation	C	14	9	1 TNC 30h 1 TNC 24h 1TNC 20h	5	1 TNC 20h 2 TNC 15h 1 TNC 11h 1TNC 7,30h	-3	1 TNC 24h	11	2 postes à supprimer à compte du 14/06/202 et 1 poste à compte 01/12/202	
TOTAL		18	13		5		-3		15		
TECHNIQUE											
Adjoint technique princ. 1ère classe	C	2	2						2		
Adjoint technique princ. 2ème classe	C	2	2				-2		0	A compte du 01/12/202	
Adjoint technique	C	1	1			1 TNC 20h			1		
TOTAL		5	5				-2		3		
ADMINISTRATIF											
Adjoint administratif	C	1	1						1		
TOTAL		1	1						1		
TOTAUX		24	19		5		-5		19		

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cédric BOQUET



Le Président
Vincent DAINE

